

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2017

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette

MM CHASTE Bruno (a reçu procuration de SIMLER Etienne), GROLLEMUND René, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : M. SIMLER Etienne (a donné procuration à CHASTE Bruno)

Secrétaire de séance : M. CHASTE Bruno

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables)
5. Location du Foyer
6. Elections législatives : bureau de vote
7. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire présente des photos des sculptures exposées par l'école de Grussenheim dans le cadre de l'exposition "Arts des corps" organisée par les élèves des écoles du Réseau du Ried Brun à la salle des fêtes de Muntzenheim. Il est proposé d'exposer ces œuvres lors du week-end d'ouverture du Foyer.

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHASTE Bruno est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

### 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 12 avril : réunion avec deux riverains du terrain de football, des responsables du Football Club de Grussenheim, un responsable de la LAFA, des représentants de la Brigade Verte et des élus pour les problèmes de nuisances
- 20 avril : assemblée générale du Club Les fleurs d'Automne
- 24 avril : rencontre avec deux propriétaires par rapport à la taxe d'aménagement. Il est précisé que le taux communal est fixé à 4 % et que la commune n'a pas instauré le dégrèvement facultatif (les collectivités ayant instauré ce dernier sont peu nombreuses)
- 25 avril et 2 mai : formation organisée par l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) à Obernai
- 26 avril : réunion du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) à Sélestat
- 28 avril : réunion du comité de jumelage Grussenheim-Seyches
- 28 avril : rendez-vous avec Mme Galliy, commissaire enquêteur désigné dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours
- 1<sup>er</sup> mai : marché aux fleurs. Mme Weixler Colette remercie tous les conseillers ayant participé à cette manifestation
- 2 mai : réunion de la commission de l'eau à Marckolsheim
- 2 mai : réunion du PETR à Sélestat
- 6 mai : noces d'or des époux Schönstein Jean-Paul et Angèle
- 11 mai : réunion de la commission d'appel d'offres de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) concernant les candidatures pour la maîtrise d'œuvre du périscolaire d'Elsenheim
- 12 mai : réunion avec Mr Carabin de la CCRM dans le cadre de la mise en place d'éclairages publics supplémentaires (impasse du moulin et impasse du séchoir à tabacs)
- 15 mai : vernissage de l'exposition "Arts des corps" à Muntzenheim

Mme Colette Weixler fait un compte-rendu de la réunion du SYMAPAK (Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Agées à Kunheim) du 18 avril 2017.

### 4. URBANISME

#### PERMIS D'AMENAGER

Aucune remarque n'est émise au permis d'aménager déposé par SAS UBIKO pour la création du lotissement "des noyers".

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Aucune observation n'est émise au permis modificatif déposé par Mr et Mme Richert pour la mise en place de chiens assis et la modification de la toiture.

Dans le cadre du permis de construire déposé pour la construction des vestiaires, le conseil municipal, autorise Mme Weixler Colette, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire à l'effet de signer l'arrêté de permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

### **DECLARATIONS PREALABLES**

Une suite favorable est émise aux déclarations préalables déposées par :

- Rohr Stéphane pour le changement de chevrons de la toiture d'un bâtiment annexe à l'habitation
- Gunduz Halil pour la mise en place d'un local de poubelles et de rangement
- Fruleux-Grunenberger Stéphanie pour la mise en place d'un vélux

### **CERTIFICAT D'URBANISME**

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Maître Zobler pour la parcelle sise section 38 n° 88 d'une surface de 49 ares 50.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec le notaire chargé de la vente de la parcelle sise section 1 parcelle 210/79 d'une contenance de 4 ares 39 par rapport au maintien de l'alignement actuel de la clôture.

### **LOTISSEMENT DU MOULIN**

L'acte de vente du dernier terrain du lotissement du Moulin sera signé jeudi 16 mai 2017.

## **5. LOCATION DU FOYER**

Mr le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré en mairie des riverains du Foyer par rapport aux nuisances sonores répétées. Mr le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la commune par rapport à ces faits.

Une discussion s'engage. Pour trouver une solution à ces problèmes que le conseil municipal déplore, plusieurs pistes ont été proposées :

- fixer des règles plus strictes dans le règlement (notamment l'instauration d'une limite horaire pour la diffusion de la musique)
- installer un appareil enregistreur de niveau sonore
- interdire certains types de location
- interdire la location de la salle en cas de débordement
- retenir une partie de la caution en cas de non-respect du règlement
- mettre en place une climatisation afin d'éviter l'ouverture des baies vitrées.

Mesdames Weixler Colette et Simler Agnès ont visité la salle de Marckolsheim équipé d'un afficheur enregistreur de niveau sonore. Ce système indique le niveau sonore (nombre de décibels) et un signal est déclenché lorsque le niveau sonore approche la limite définie. Il est également possible de couper l'électricité en cas de dépassement de la limite autorisée.

Après discussion et afin d'éviter que ces nuisances ne se répètent, le conseil municipal propose :

- la mise en place d'un appareil enregistreur de niveau sonore (montant d'environ 1700 € H.T.)
- la modification du règlement intérieur

- la sensibilisation des locataires lors des prochaines locations par rapport au respect du voisinage.

Ces problèmes de nuisances seront également évoqués lors de la prochaine réunion du comité de gestion du 23 mai 2017.

## 6. ELECTIONS LEGISLATIVES

Les bureaux de vote des élections législatives ont été constitués comme suit :

DIMANCHE 11 JUIN 2017	
de 8 heures à 10 heures	Chaste Bruno - Haberkorn Christophe - Sutter Thomas
de 10 heures à 12 heures	Deck Eric - Deck Nathalie - Jaegler Patrice
de 12 heures à 14 heures	Jehl Nathalie - Schönstein Laurent - Schwein Michel
de 14 heures à 16 heures	Obert Jean-Paul - Simler Agnès
de 16 heures à 18 heures	Grollemund René - Weixler Colette

DIMANCHE 18 JUIN 2017	
de 8 heures à 10 heures	Chaste Bruno - Grollemund René - Haberkorn Christophe
de 10 heures à 12 heures	Deck Nathalie - Jehl Nathalie - Grunenberger Laetitia
de 12 heures à 14 heures	Grunenberger Laetitia - Klipfel Martin - Klipfel Régine
de 14 heures à 16 heures	Obert Jean-Paul - Simler Agnès - Sutter Thomas
de 16 heures à 18 heures	Jaegler Patrice - Weixler Colette

## 7. DIVERS

- Fleurissement : La commune a la possibilité de s'inscrire dans l'une des trois catégories proposées dans le cadre de la démarche de fleurissement des communes. Comme l'an passé, le conseil municipal :
  - décide de s'inscrire dans la catégorie : candidature au prix de la créativité (destinée aux communes déjà labélisées). Lieu proposé : le rond-point.
  - charge Mr le Maire à l'effet d'effectuer les démarches nécessaires à cette inscription
- Emplois saisonniers : Par délibération du 11 avril 2017, il a été décidé de créer des emplois saisonniers. Un affichage a été effectué en ce sens. Cinq candidatures ont été réceptionnées en mairie.  
Mr le Maire propose de convoquer les jeunes afin de convenir avec eux les périodes de travail sur les mois de juillet et août 2017.
- Signalisation routière : Mr Grollemund René a fait des démarches au niveau des entreprises locales pour la mise en place d'une signalétique uniforme au niveau du village. Il présente le type de panneaux et les emplacements retenus.
- Rue de la Libération : Mr Jaegler Patrice indique qu'il y a lieu de colmater les nids de poules importants dans la rue de la Libération. Mr le Maire indique que ces

- travaux seront réalisés dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie avec la CCRM.
- Projet de construction : Mr Jaegler Patrice évoque le projet de construction de son fils bloqué en raison d'une erreur de report du trait de la limite constructible au moment de la transformation du POS en PLU. Mr le Maire indique qu'il attend des éléments complémentaires pour répondre à la demande.
  - Chute de tuiles : Mr Schönstein Laurent indique que des tuiles sont tombées d'une grange suite aux orages du week-end dernier. Mr le Maire indique qu'il a rencontré le propriétaire. Un courrier sera adressé à ce dernier pour lui demander de sécuriser sa toiture notamment pour éviter toute chute de tuiles dans le sentier reliant la rue des Vosges à la Grand' rue.
  - Cimetière militaire : Mr Sutter Thomas a été interpellé par une personne par rapport aux mauvaises herbes qui poussent au niveau du cimetière militaire. Mr le Maire indique que le cimetière est entretenu régulièrement par l'ouvrier communal. En outre, dans le cadre de la démarche zéro pesticides de la commune (Libellule), les espaces de la commune ne sont plus traitées avec des produits phytosanitaires. Il est rappelé que dans cette démarche, il faut avoir une certaine tolérance avec les pousses de quelques herbes isolées.
  - Balayage des rues : Un courriel a été adressé à la mairie par rapport à la décision de ne plus procéder au balayage mécanique des rues du village. Mr le Maire indique que ce balayage avait été effectué dans le cadre de la gestion différenciée (principalement pour participer à la lutte contre la pousse des mauvaises herbes dans les caniveaux). Il est rappelé également que l'arrêt du balayage mécanisé a été prise par le conseil municipal par une décision à la majorité pour des raisons budgétaires mais aussi d'équité entre les habitants. Ce choix pourra être réévalué en début d'année prochaine.
  - Ronde des fêtes : Mme Simler Agnès indique que deux colloques sur les obligations déclaratives et comptables des associations sont organisés par la Ronde des fêtes, l'un à Ensisheim et le second à Hirtzbach.

La séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire, Martin KLIPFEL